



**CRECEP**  
BOURGOGNE —  
FRANCHE-COMTÉ

Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine

Communiqué de presse – 3 Juin 2021

# Implantation massive de parcs éoliens en Bourgogne-Franche-Comté prévue dans le cadre du SRADDET\* :

213 associations et 166 entreprises se regroupent et mandatent le CRECEP pour dénoncer en justice les manques et incohérences de ce Schéma Régional

\* **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Dans chaque région, un **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, déclinaison régionale de la loi NOTRÉ du 7 août 2015, doit introduire le développement durable parmi ses objectifs. La loi assigne également au schéma une mission de protection et de restauration de la biodiversité. Ses objectifs ont une valeur prescriptive et s'imposent aux différents documents de planification des collectivités territoriales (SCoT, PLU, ...).

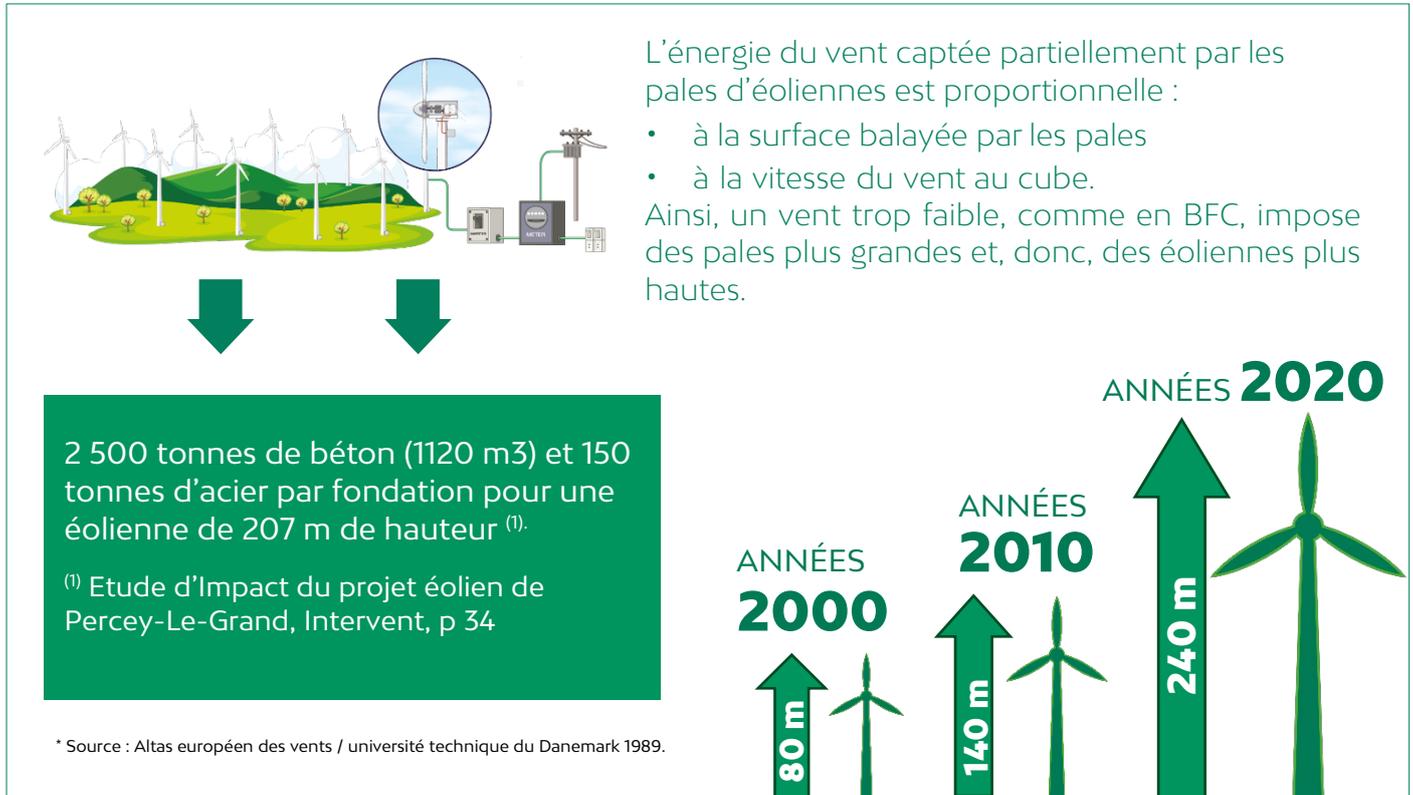
Le SRADDET de la région Bourgogne-Franche-Comté, adopté par le Conseil Régional et validé par le Préfet de région le 16 septembre 2020, prévoit un développement massif des parcs éoliens, tout en affirmant la nécessité de protéger la biodiversité gravement menacée. Or, le schéma ne fait pas un état des lieux sérieux de la biodiversité et ne prend absolument pas en compte les impacts négatifs des éoliennes sur l'environnement.

Si l'implantation de parcs éoliens en France pose question, elle est particulièrement contestable en Bourgogne-Franche-Comté, région la moins ventée de France, où plusieurs départements sont déjà en voie de saturation. C'est un véritable désastre environnemental et humain qui s'abat sur les campagnes de la région.

## Pourquoi les éoliennes sont-elles géantes en Bourgogne-Franche-Comté ?

Le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté est **LA RÉGION LA MOINS VENTÉE** de France\*.

En conséquence, les éoliennes prévues par les nouveaux projets mesurent maintenant plus de 200 mètres, voire 240 mètres.



## Pourquoi n'est-il pas pertinent de multiplier des éoliennes géantes en Bourgogne-Franche-Comté ?



La faiblesse du vent impose des éoliennes très hautes. Avec des pales qui dépassent 60 mètres de longueur, c'est 1,1 ha et plus d'espace parcouru par l'avifaune et les chauves-souris qui est balayé par les pales. La multiplication de parcs éoliens constitue une véritable barrière pour toutes les espèces volantes. Avec des éoliennes construites pour durer 20 ans, les blocs de béton et de ferraille des fondations seront là pour longtemps.

Grandes éoliennes = grandes fondations : avec un sous-sol karstique, les écoulements souterrains sont déviés de leur trajectoire comme constaté avec le puits asséché des Clarisses de Poligny (39) ou à Sacquenay (21), quand le creusement des fondations a engendré des geysers d'eau de plusieurs dizaines de mètres de hauteur rapidement bloqués par du béton.

## Les éoliennes ont des effets néfastes pour l'environnement non reconnus par le SRADDET

### Le SRADDET ne reconnaît pas les souffrances des riverains

« Le bruit, de nature répétitive et d'intensité variable, ainsi que les balises lumineuses qui clignotent de jour comme de nuit, dégradent de fait la tranquillité et, pour certains, la santé des citoyens qui vivent à proximité de ces parcs » souligne Michel de Broissia, Vice-Président du CRECEP.

La commission d'enquête publique du SRADDET avait pourtant recommandé d'adapter la distance des éoliennes, par rapport aux habitations.

### Par son soutien massif aux éoliennes, le SRADDET dégrade l'attractivité de la région

« L'environnement et le patrimoine sont dégradés, les paysages ruraux se voient transformés en paysages industriels, l'activité touristique fortement impactée et enfin l'immobilier est déprécié » poursuit Louis Landrot, administrateur du CRECEP, et président de Sauvegarde Sud-Morvan, une association de plus de 1.000 adhérents.

### La biodiversité en danger

« Le développement massif de parcs éoliens a un impact important sur la biodiversité, notamment sur l'avifaune et les chiroptères. Les espèces protégées sont très nombreuses en Bourgogne-Franche-Comté (Milan royal, Cigogne blanche, Cigogne noire, Grue cendrée, chauves-souris...etc.). Leur domaine vital est gravement menacé par l'implantation des éoliennes et, de plus, beaucoup d'espèces sont très sensibles à la mortalité par collision.

La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire exceptionnel pour la migration des oiseaux et des chauves-souris.

Or les parcs éoliens sont des barrières qui perturbent et détruisent avifaune et chiroptères et leur multiplication met gravement en danger la pérennité des couloirs de migrations » ajoute Patrick COTON, ingénieur écologue, conseil en environnement, consultant du CRECEP.

## La puissance d'un regroupement contre le SRADDET

« LE CRECEP, Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine, mandaté par 213 associations et 166 entreprises, vient de porter un recours contre le SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires », explique Marie-Christine Chanez, présidente du CRECEP.

De très nombreuses non-conformités réglementaires, lacunes et incohérences ont été constatées dans le SRADDET ainsi qu'une absence de hiérarchisation des objectifs. L'ensemble des requérants demande que la biodiversité ait une place de premier plan dans le SRADDET.

Elle doit se situer prioritairement au-dessus des sujets d'énergie, pour lesquels le SRADDET se réduit essentiellement à la promotion de l'énergie éolienne.

## Un recours déposé contre l'arrêté préfectoral qui a validé le SRADDET

Un recours a été déposé en novembre 2020 par le CRECEP, mandataire de **381** requérants (*213 associations, 166 entreprises, ainsi que des personnalités politiques*) pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral et une réécriture du SRADDET respectueuse de la réglementation environnementale, des particularités et des intérêts de la région et de ses habitants.

### Contacts Relations Presse : Agence adeo

MH Boissieux - [mhboissieux@adeocom.fr](mailto:mhboissieux@adeocom.fr) / Aurore Duvert - [aduvert@adeocom.fr](mailto:aduvert@adeocom.fr)

Tél : 06 75 19 88 93 – ou 04 76 36 55 76

## A PROPOS :



**CRECEP**  
BOURGOGNE —  
FRANCHE-COMTÉ

Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine

En savoir plus : [www.crecep.org](http://www.crecep.org)

Le Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine (CRECEP) est une association impliquée dans la préservation et la défense de l'environnement et du patrimoine de la Bourgogne-Franche-Comté. Par ses actions judiciaires et de terrain, le CRECEP s'oppose au développement anarchique des éoliennes. Le Collectif a également un rôle dans la diffusion d'informations concernant l'énergie éolienne ainsi que la sensibilisation des pouvoirs publics et des citoyens sur l'impact des éoliennes industrielles sur notre environnement.

Il rassemble plus de **140 associations**, dont la plus importante « Sauvegarde Sud-Morvan » qui regroupe plus de 1 000 adhérents.

Le CRECEP, précédemment ACBFC, Association Collective de Bourgogne-Franche-Comté, a pour objectif de :

- **Fédérer les associations**, particuliers et autres entités autour des problématiques environnementales et notamment contre les parcs éoliens.
- **Représenter ses adhérents et les habitants** de la région Bourgogne-Franche-Comté auprès des pouvoirs publics, des fédérations nationales, des politiques, de la justice et des médias.
- **Diffuser des données objectives et scientifiques.**
- **Organiser toute action d'ampleur visant à défendre l'intérêt collectif** pour la préservation du patrimoine et de l'environnement en Bourgogne-Franche-Comté.

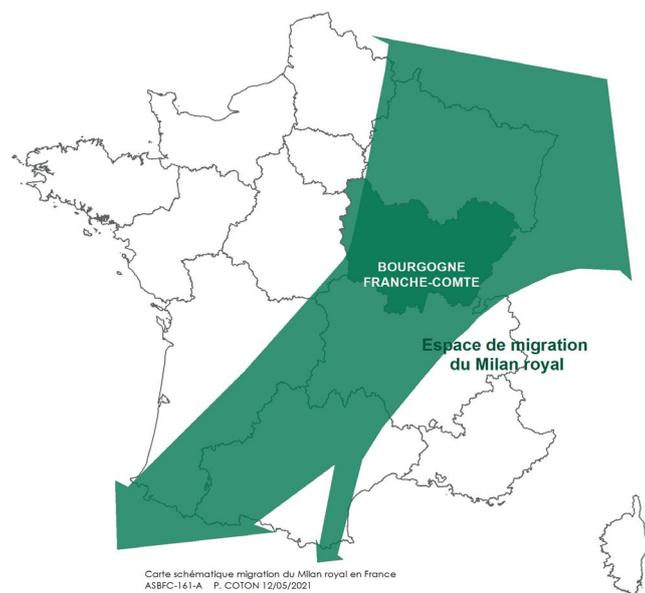
## Afin de réduire l'impact négatif des parcs éoliens, le CRECEP a défini 7 EXIGENCES :

- **Fixer la distance de protection** aux habitations à 10 fois la hauteur des éoliennes en bout de pale
- **Assurer une meilleure protection** de la santé des riverains
- **Indemniser les riverains** des parcs éoliens impactés par les nuisances
- **Renforcer les contrôles externes** sur les études produites par les promoteurs et sur les travaux de construction
- **Préserver la biodiversité et les milieux naturels.** Exclure tout projet éolien dans les parcs naturels, les forêts, les zones humides, les couloirs de migration
- **Prendre en compte le patrimoine** architectural et naturel de la région
- **Organiser une véritable information du public**, en amont des études de faisabilité, en partenariat avec les promoteurs et les associations.

# ANNEXE

**Le Milan royal n'existe qu'en Europe, principalement occidentale et centrale.**

La France et la région Bourgogne-Franche-Comté, traversée par de multiples couloirs de migration du Milan royal, ont une responsabilité majeure pour la conservation de cette espèce menacée d'extinction. Or les parcs éoliens actuels sont déployés sans tenir compte des migrations (oiseaux, chauves-souris).



Les voies de migration sont fortement impactées par les parcs éoliens et on retrouve des cadavres de milans royaux au pied des éoliennes. \*

\*En Bourgogne-Franche-Comté : parc éolien des Useroles, parc éolien des Sources du Mistral (21).



**CRECEP**  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

Collectif Régional d'Experts et de Citoyens pour l'Environnement et le Patrimoine

[www.crecep.org](http://www.crecep.org)